



ASSOCIATION FRANÇAISE FORMULE 18
A.F.F18

**COMPTE RENDU DE
ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION**

**Jeudi 21 MAI 2009
Le Touquet**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du CR de l'AG 2008.
2. Présentation des comptes 2008.
3. Point sur les actions du bureau.
4. Point sur le fonctionnement de la jauge.
5. Election au comité directeur (3 postes à renouveler).
6. Calendrier 2010 (Coupe nationale, sélection mondial,...).
7. Désignation de délégués F18 auprès des ligues.
8. Vote soumission membre associé.
9. Vote soumission projet de modification des règles de classe.
10. Questions diverses.

Après signature de la feuille de présence et validation des pouvoirs, soit 48 membres présents et 22 représentés, le quorum est atteint, la séance débute à 20h30.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'AG 2008

CR voté à l'unanimité

2. PRESENTATION DES COMPTES 2008

Le trésorier étant absent le Président présente les comptes.

(Voir annexe A)

Vote du budget : 69 pour, 1 abstention.

3. POINT SUR LES ACTIONS DU BUREAU

Site Internet :

Le site de l'A.F.F18 donne satisfaction notamment pour l'enregistrement des certificats de jauge grâce à l'action de Thierry Piro, des évolutions seront conduites prochainement.

Règles de classe :

Les règles F18 ont été réécrites au format ISAF, elles devraient être applicables au 1^{er} septembre 2009, après adoption par le World Council en juillet puis validées par l'ISAF.

Médiavoile :

Signature d'une convention de 5 ans (création d'une commission paritaire) fixant les modalités du partenariat AFF18/Médiavoile

Stage de jauge :

Un stage de jauge est organisé du 23 au 24 septembre à Hyères sur le site du Duc d'albe.

Responsable du stage : PC Barraud

4. POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA JAUGE

Jauge en ligne :

La validation des certificats sur internet donne entière satisfaction, la régularisation des anciens certificats se poursuit.

Formations de jaugeurs :

A l'initiative de l'Association Internationale un stage de formation de mesureur F18 c'est déroulé à l'ENVSN en février 2009 ce qui à permis la formation de 2 mesureurs français. Un stage en septembre à Hyères avant le duc D'Albe doit permettre d'améliorer la situation en méditerranée.

Matériel :

L'AFF18 vient d'acheter sur 2008 et 2009 16 jeux de balances. Ces balances sont délivrées par région aux mesureurs.

Jaugeur :

La liste des jaugeurs actifs est tenue à jour sur le site :

(<http://f18.fr/membres.php?id=5>)

Epreuves nationales:

Des Contrôles sur l'eau et à terre sont organisé lors des épreuves internationales et nationales par des mesureurs de la classe. La présence sur ces épreuves d'un mesureur de la classe permet de certifier du matériel avant épreuve.

5. ELECTION DU BUREAU

Renouvellement :

Frédérique PFEIFFER élue à l'unanimité.

Franck TIFFON TERRADE : 68 voix pour, 1 contre, 1 abstention, élu.

Florence DELORY se présente au bureau : élue à l'unanimité.

6. CALENDRIER 2010

Le calendrier de la classe 2010 sera élaboré sur les critères suivants :

- sélection des épreuves répondant au cahier des charges de la F18,
- nomination d'un mesureur de classe sur les épreuves nationales,
- transmission des résultats à la FFV,
- sécurité, parcours,
- coût d'inscription et accueil à terre.

En fin d'année un questionnaire de satisfaction sur les épreuves 2009 sera adressé à tous les coureurs F18 de la classe.

Coupe Nationale :

3 clubs sont candidats pour l'organisation du national 2010 :

- Locmariaquer,
- La Rochelle,
- Marseille club de la Pelle.

Après vote le choix se porte sur Marseille (3 votes contre).

Mondial 2010

Les sélections pour le Championnat du Monde 2010 à Erquy se feront au cours de la Coupe Nationale qui se déroulera à Marseille du 13 au 16 mai 2010. Le nombre d'équipages à sélectionner sera connu en décembre 2009 à l'issu du WC de la classe Internationale.

Classic tour 2010:

Le Championnat de France est reconduit dans le format actuel :

- 3 épreuves dont la Coupe Nationale avec coefficient.

Pour 2010 deux épreuves sont déjà retenues, la Coupe Nationale et L'Armistice.

Rappel :

- En application des prescriptions FFVoile, un équipage étranger peut être Champion de France.
- Le règlement du championnat 2009 peut être consulté sur le site de la l'AFF18 ou de la FFVoile.

7. DESIGNATION DES DELEGUES F18 AUPRES DES LIGUES

Laurence LEFEVRE
Hervé LEBAYON
Franck TIFFON TERRADE
Frédérique PFEIFFER
Mathieu MARFAING
Alain LUNEL

Il est prévu d'envoyer un courrier aux présidents des ligues pour présenter les représentants de la classe dans les ligues.

8. SOUMISSIONS MEMBRE ASSOCIE

Projet de modification des statuts pour prise en compte des membres associés (Voir texte annexe B)

Soumission mise au vote à bulletin secret :

Résultat : 51 votes pour, 15 abstentions, 1 vote blanc, 3 votes contres.

9. SOUMISSIONS PROJET DE MODIFICATION DES REGLES DE CLASSE



Projet de modification de la règle de jauge sur le poids des équipages (Voir texte annexe C).

Sur demande du responsable de la Commission Technique, le groupe de travail à l'origine de la proposition fournira la preuve mathématique qu'un F18 portant 19,5 kg de lest peut être resalé par un équipage au minimum du poids de la règle proposée soit 130 kg.

Cette soumission sera ensuite proposée au World Council de décembre 2009.

Soumission mise au vote à bulletin secret
Résultat : 49 pour, 6 abstentions, 3 blancs, 12 contres.

9. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.
La séance est levée à 22heures.

Le président remercie l'auditoire pour la qualité et la sérénité des débats.



Françoise Dettling secrétaire de l'AFF 18

ANNEXE A

AFF 18

2/Compte de résultats, disponibilité, actifs

Produits	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	10 528	8 615	5 404	4 641
Cotisations	5 160	4 301	3 165	2965
Jauges	4 000	4 058	1 945	1491
Divers	1 065		80	
intérêts	303	256	214	185
Dépenses = Charges+Investissements	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	10 261	10 724	4 103	5 359
AIF18	1 750	1 780	1 170	2000
Stickers	1 537	1 279	1 012	1032
Site Internet		5 741		
Pesage/Tampons	3 895	625		
Mesureurs	449	700		
Divers (dont 1931 euros de tee shirt)	2 629	600	1 921	2327
Résultat de trésorerie brut:	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	267	-2 109	1 301	-718

Solde Compte courant	695	732	5 241
Solde livret Bleu	8 573	8 270	9 022

La marque et le nom formule 18, f18.fr

Un portable PC, 41 tee-shirt

14 balances, un peson avec certificat d'étalonnage

xx jeux de stickers

ATTENTION: les mesureurs qui ne remontent leur état de stocks stickers génèrent des erreurs.**Observations:**

L'association a plus d'actifs. (balances, stickers) et des liquidités stables.

Les liquidités restent à un bon niveau plus d'un an de fonctionnement.

L'investissement dans le site internet et la procédure jauge paye.

En 2009 déjà près de 2000 euros de jauge encaissé.

A ce jour plus de 110 adhérents (retard sur 2008 car National pas pris en compte).

Je propose de ne pas augmenter la cotisation à l'association.

3/Budget 2009

Produits	<u>2009</u>
	9 050
Cotisations	4 200
Jauges	4 000
Divers	600
intérêts	250
Dépenses = Charges+Investissements	<u>2009</u>
	8 900
AIF18	2 200
Stickers	3 000 (250 jeux de stickers)
Site Internet	100
Pesage/Tampons	2 700 solde investissement balances
Mesureurs	300
Divers	600
Résultat de trésorerie brut:	<u>150</u>

ANNEXE B

SOUSSION MEMBRE ASSOCIE

Le bureau de la classe propose que soit rajouté dans les statuts de l'AFF18 l'article 5 suivant :

ARTICLE 5 (RAJOUTER)

L'A.F.F.18 comprend également, dans les conditions fixées par les présents statuts et le règlement intérieur :

Des organismes à but lucratif dont l'objet est la pratique ou le développement de la Formule 18, dénommés dans l'ensemble des textes de l'A.F.F.18 : « Membres associés ».

Des associations qui contribuent à la pratique ou au développement de la Formule 18, dénommées dans l'ensemble des textes de l'A.F.F.18 : « Membres associés ». Au titre de « Membre associé », l'A.F.F.18 peut notamment admettre des associations de pratiquants.

Conditions :

Une personne morale qui souhaite être reconnue "Membre associé" doit, en sus des conditions générales, signer une convention avec l'A.F.F.18 pour une durée de 3 ans renouvelables définissant ses droits et ses devoirs.

Les décisions d'accorder ou de refuser la qualité de « Membre associé » sont de la compétence du bureau de l'A.F.F.18.

Outre le respect des conditions et de la procédure de reconnaissance de membre associé qui figurent au règlement intérieur, la qualité de membre peut être refusée par le bureau à un candidat membre associé qui en fait la demande pour l'une des raisons suivantes :

Si son organisation n'est pas compatible avec les présents statuts et le règlement intérieur.

S'il n'a pas été conclu avec l'A.F.F.18 une convention définissant ses droits et ses devoirs.

Ou pour tout motif justifié par l'intérêt général qui s'attache à la promotion et au développement de la Formule 18.

Cotisation :

La cotisation des « Membres associés » est fixée par la convention conclue entre l'A.F.F.18 et le candidat membre associé.

Représentativité :

Le représentant de chacun des Membres associés visés au présent article est son représentant légal, sauf production d'un mandat signé de sa main. Le mandataire doit remplir les mêmes conditions que le mandant.

Les Membres associés disposent chacun d'un représentant à l'Assemblée générale de l'A.F.F.18. Il dispose d'une voix à caractère consultative.

Chaque Membre associé fait parvenir au siège de l'A.F.F.18, au moins 20 jours avant la date de l'Assemblée générale de l'A.F.F.18, le nom de son représentant.

Les documents de l'AG seront envoyés au représentant légal de chaque Membre associé.

ANNEXE C

SOUSSION POIDS DES EQUIPAGES

SOUSSION :

Modification de l'article de règle B.3.3. Changement de catégorie:

Les équipages de 130 Kg à 150 Kg peuvent utiliser un poids correcteur pour courir dans la catégorie supérieure (Grand Grément). Ce poids correcteur doit être fixé à l'extérieur de la poutre avant à bâbord et doit être démontable pour contrôle.

Il doit être égal à :

- Pour les équipages entre 135 Kg et 150 Kg, à la moitié de la différence entre 150kg et leur poids réels.
- Pour les équipages entre 130 Kg et 135 Kg, à la différence entre 135 kg et leur poids réels augmenté de 7,5 Kg.

